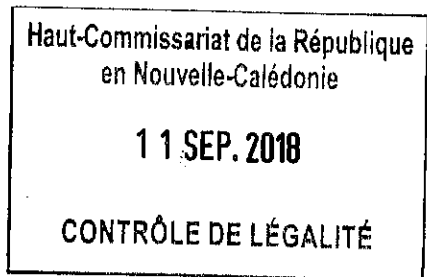


DÉLIBÉRATION N° 2018/334

Portant modification de la délibération n°2017/484 du 27 décembre 2017 portant modification de l'autorisation de programme n°023DEC pour la réalisation du quai d'apport volontaire

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 29 août 2018,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n°2012/492 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de collecte des déchets,
VU la délibération n°2017/483 du 27 décembre 2017, portant approbation du budget primitif de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2018 – Budget annexe Budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,
VU la délibération n°2017/484 du 27 décembre 2017 portant modification de l'autorisation de programme n°023DEC pour la réalisation du Quai d'apport volontaire,
VU la délibération n°2018/168 du 18 avril 2018, portant approbation du compte administratif de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2017 – Budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,
VU la note explicative de synthèse n° 2018/72 du 24 juillet 2018,
La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 6 août 2018,
Après en avoir délibéré,

D É C I D E :



ARTICLE 1^{er} /

Est constatée la modification de l'autorisation de programme n°023DEC « réalisation d'un quai d'apport volontaire » de la manière suivante :

	AP	CP2016	CP 2017	CP 2018
AP N°023DEC – REALISATION D'UN QUA D'APPORT VOLONTAIRE	155 231 137	157 500	26 502 173	128 571 464

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud et au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

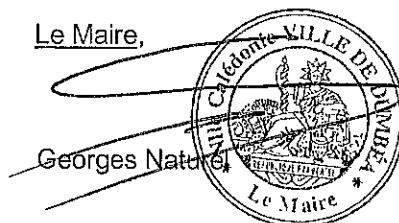
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 29 AOUT 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 29 AOUT 2018

Le Maire,

Georges Natani



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
S.G.	-	1
S.F.B.	-	2
D.D.P	-	1
D.A.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1

